

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 17/10/2022	Dossier complet le : 08/11/2022	N° d'enregistrement : F01122P0224

1. Intitulé du projet

DOUBLEMENT DU POSTE DE TRANSFORMATION 225KV/20 KV EXISTANT SUR LA PLATEFORME D'ORLY DE PARIS AEROPORT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV	Le projet prévoit la création d'un poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale à 225 kV.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste à dupliquer le bâtiment existant hébergeant le premier transformateur 225 kV, localisé au nord de la plateforme d'Orly. Ce nouveau bâtiment, de géométrie similaire et adjacent au premier, comprendra :

- Un local HTB qui abrite le PSEM (Poste Sous Enveloppe Métallique) 225 kV, équipement qui assure la distribution 225 kV
- Une loge transformateur qui contient le transformateur HTB/HTA 225 kV / 20 kV d'une puissance de 40 MVA ;
- Un local HTA qui contient le tableau HTA avec notamment ses départs de liaison vers la centrale électrique ainsi que ses équipements auxiliaires

- Surface de plancher du projet: 226 m² (RDC) + mezzanine (43m²) = 269 m²
- Hauteur bâtiment: 8,55 mètres
- Hauteur max du transformateur: 6,45 mètres
- parcelle cadastrale: 000 AB 179

4.2 Objectifs du projet

Pour préserver son modèle, Orly affiche une ambition « Green » forte, reposant notamment sur la décarbonation de ses activités pour parvenir à annuler ou compenser les émissions directement sous le contrôle d'ADP dès l'horizon 2025 et d'atteindre le Zéro Emission Nette (ZEN) sur l'ensemble des opérations au sol à l'horizon 2030.

Cette ambition de décarbonation passe notamment par la suppression progressive des moteurs thermiques classiques et leur remplacement par des engins fonctionnant à l'énergie électrique. Cette évolution se traduit par une mise sous contrainte de la capacité électrique de la plateforme de Paris – Orly dès l'horizon 2025 pour faire face d'une part aux besoins de puissance des compagnies aériennes permettant notamment l'alimentation des chargeurs GSE (Ground Support Equipment) tels que tracteurs bagages, loaders, etc. ainsi que des équipements ACU (Aircraft Cooling Unit) et d'autre part des bornes de recharge de véhicules électriques pour les besoins ADP, Bus, partenaires et passagers.

L'objet des travaux de cette opération consiste notamment à installer un deuxième poste d'alimentation électrique 225 kV (au sein d'un nouveau bâtiment à construire à accoler au poste 225 kV existant) qui sera alimenté depuis une nouvelle alimentation 225 kV de capacité 55 MVA et qui sera issue du poste RTE de Chevilly.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les prestations VRD comprennent notamment :

- L'extension des zones goudronnées existantes,
- La prolongation des clôtures existantes pour englober l'extension réalisée
- La réalisation des réseaux d'assainissement nécessaire y compris séparateur d'hydrocarbures
- La réalisation d'un ouvrage multitubulaires (fourreaux + chambres de tirage) nécessaires à l'acheminement des réseaux électriques jusqu'en limite du bâtiment au niveau de la chambre de tirage située sur la façade Ouest du nouveau bâtiment

Les prestations GROS OEUVRE comprennent notamment :

- La réalisation d'un nouveau bâtiment abritant un poste HTB 225 kV accolé au bâtiment existant réalisé en 2009 ; Le nouveau bâtiment sera ressemblant à celui déjà réalisé et reprendra les principes structurels retenus par l'entreprise en 2009.
- La réalisation d'une ouverture dans le voile BA ouest du bâtiment existant afin de créer les ouvertures nécessaires permettant l'installation et la maintenance du PSEM (Poste Sous Enveloppe Métallique)
- La démolition dans la limite de la parcelle projet des multitubulaires et dépose de fourreaux qui débouchent dans cette chambre Ouest
- La réalisation d'une fosse de rétention sous le futur transformateur
- Le complexe de grille métallique en façade du transformateur
- Les huisseries blocs portes en façade et en intérieur

Durée approximative de la phase travaux: juin 2023 - juin 2027. Le planning est détaillé en annexe 2 du dossier technique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, dans sa phase d'exploitation sera composé des mêmes éléments décrits au paragraphe 4.1.

Une fois mise en service, l'exploitation du poste de transformation ne nécessite pas de présence humaine permanente.

L'installation est pilotée et surveillée à distance en H24 par du personnel ADP de la centrale électrique.

Des rondes de surveillance du bâtiment technique sont également réalisées suivant une périodicité, généralement mensuelle, par du personnel ADP ;

Les éléments surveillés : les états de protection et de coupure au niveau des équipements électrique + sécurité périmétrique + contrôle d'accès par badge (au niveau du portail de la parcelle + au niveau de la porte d'accès au local HTA) + vidéosurveillance
Des interventions périodiques de maintenance sont également réalisées conformément à la réglementation par du personnel habilité.

L'accès se fait par badge (au niveau du portail de la parcelle + au niveau de la porte d'accès au local HTA) + vidéosurveillance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire .
Le projet ne relève pas de la réglementation ICPE.
Le projet ne relève pas de la réglementation Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise bâtie	238 m2
Hauteur bâtiment	8.55 m
Hauteur max du transfo	6.45 m
Hauteur clôture	2 m
Surface imperméabilisée projetée	340 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Aéroport d'Orly
91 550 PARAY VIELLE POSTE

Coordonnées géographiques¹ Long. 02 ° 21 ' 52 " 650 Lat. 48 ° 44 ' 31 " 257

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

PARAY VIELLE POSTE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF dans un rayon de 4 km autour du projet. Les ZNIEFF les plus proches sont : Type 2 : Parc des Lilas (110030001), à 5 km au Nord du projet, Type 2 : Vallée de Seine de St Fargeau (110001605), à 4 km au Sud-Est du projet,
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Paray-Vieille-Poste se situe sur le plateau d'Orly.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté préfectoral de protection du biotope ne concerne le territoire communal de Paray-Vieille-Poste et des communes avoisinantes. Le site APPB le plus proche du projet est la "fosse aux carpes" référencé n°FR3800499 situé à Draveil à plus 6 km au sud-est du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le territoire de la commune de Paray-Vieille-Poste en Ile de France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune réserve naturelle n'est située sur le territoire communal de Paray-Vieille-Poste ou sur les communes avoisinantes. Le PNR, le plus proche est le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR800001), situé à 15 km à l'ouest du site. Réserve nationale régionale la plus proche: Bassin de la Bièvre située à 7 km à l'Ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune, sont applicables les dispositions de l'arrêté interpréfectoral n° 2022/00949 du 17 mars 2022 portant approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Orly.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Paray-Vieille-Poste ne recense aucun site inscrit ou classé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la cartographie de la DRIEAT Ile-de-France, le site est localisé hors zone d'alerte zones humides. Une alerte est donnée quelques mètres au sud, mais il s'agit dans les faits d'un bassin de collecte des eaux pluviales artificiel. Le site ne présente pas d'indices de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN ou PPRT n'est recensé à proximité du projet ou sur la commune de Paray-Vieille-Poste.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas implanté sur un site pollué. 3 sites BASOL sont recensés à proximité du site d'étude sur la commune de Paray-Vieille-Poste: - Site AIR FRANCE - Site SMCA - Site ADP (ancienne cuve de fioul qui a cessé d'être exploitée - les dernières investigations concluent à l'absence de pollution)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Paray-Vieille-Poste est incluse dans une Zone de Répartition des Eaux (cf. Arrêté n° 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en application du décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003): - Parties captives des nappes de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas impacté par les périmètres de protection des captages d'eau destiné à la consommation humaine. Les captages les plus proches sont situés sur les communes d'Orly et de Choisy-le-Roi.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est recensé à proximité du projet. Aucun périmètre de protection d'un monument historique n'atteint le site d'étude.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 ne se trouve à proximité du projet Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Massif de Rambouillet à environ 20 km à l'Ouest du site. - Marais d'ittelville à plus de 15 km au sud du site - Sites de Seine Saint Denis à 16 km au Nord du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites inscrits les plus proches du projet: - Avenues de Versailles et de la république, à 2 km au nord est du projet - Parc d'Avaucourt, Rives de la seine, Chateau du Parc, le Clos Pérault, situés à 4 km au sud du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du poste de transformation ne nécessite aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements liés à la construction du poste ne seront pas de nature à générer d'importants mouvements de terre compte tenu notamment de la nature du projet et de la topographie du site. Des terrassements (par déblai/remblais avec nivellement) seront nécessaires pour permettre l'implantation des différents éléments. Les travaux de nivellement seront de faible ampleur. Etant donné la surface du projet (de l'ordre de 300 m ²), peu de matériaux seront excavés (de l'ordre de 350 à 400 m ³). Une partie sera réutilisée sur place. Les déblais excédentaires seront évacués en centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné de toute zone protégée de type ZNIEFF, NATURA 2000, il n'est inclus ni dans un corridor ni au sein d'un réservoir de biodiversité inscrits au SRCE. Il s'agit d'un ensemble paysagé aménagé avec du bâti et des espaces de type parcs, en association avec de la friche rudérale. Les sols présentent un caractère remanié. Le cortège floristique est largement dominé par des espèces communes à très communes, essentiellement rudérales et ne présente pas d'habitats patrimoniaux. L'imperméabilisation de 300m ² liée au projet n'aura pas d'impact significatif sur la biodiversité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont suffisamment éloignés pour ne pas être impactés par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones énumérées au 5.2 sont suffisamment éloignées du projet pour ne pas être impactées par celui-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessiter l'imperméabilisation d'une faible emprise d'environ 300 m ² , aujourd'hui enherbée. Le site du projet est situé en zone UZ du PLU de Paray-Vieille-Poste, zone correspondant à l' emprise de la plateforme aéroportuaire, autorisant les implantations liées à l'activité aéronautique ainsi que des opérations de diversification.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout zonage réglementé par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un risque naturel Pas de PPRN Inondation => le site n'est pas situé en zone inondable -Pas de PPRN Retrait-gonflement des argiles => le site n'est pas en zone de risque fort vis-à-vis de l'aléa retrait-gonflement des argiles -Pas de PPRN Mouvements de terrain : pas de mouvement de terrain recensé dans un rayon de 500 m Sismicité : site en zone de risque 1 (très faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'exploitation d'un poste électrique ne génère aucun risque sanitaire particulier sachant que ce dernier ne rejette aucun déchet lors de son exploitation et qu'il n'émet pas de bruits/odeurs. Concernant les champs électromagnétiques, les installations respecteront la réglementation en vigueur. Le projet est exposé aux effluents du trafic aérien et au bruit de l'aéroport d'Orly.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, des déplacements ponctuels de camions seront à prévoir pour l'acheminement du matériel. Pendant l'exploitation, il n'y aura pas de présence sur site, excepté pour les rondes de surveillance et les opérations de maintenance (~1/mois).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux générera des nuisances sonores ponctuelles liées à l'utilisation d'engins de chantier. Le poste ne générera pas de nuisances sonores pour les habitations les plus proches (à plus de 500 m). Des mesures constructives permettant d'atténuer le bruit émis par les ventilateurs lorsque ceux-ci sont en marche, sont prévues. A noté que le projet s'inscrit dans un environnement sonore marqué par le trafic aérien et routier induit par l'aéroport d'Orly et la N7 à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessiter l'imperméabilisation d'une faible surface d'environ 300 m ² . Le volume d'eaux pluviales additionnel à gérer reste négligeable. Les eaux pluviales du projet seront dirigées vers le réseau existant puis vers les bassins de l'aéroport, conformément à l'arrêté inter-préfectoral de gestion des eaux pluviales de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La maintenance du poste électrique peut être à l'origine de la production d'une quantité limitée de déchets. Ces derniers seront triés et traités dans des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise et les volumes limités du projet tendent à réduire sa présence dans le paysage. A noter qu'il n'est pas recensé de monument historique à proximité du site. L'arbre situé au Nord-Ouest nécessitera à minima un élagage voire probablement un abattage (à confirmer lors des études d'exécution) du fait du risque induit en cas de chute sur le poste 225 kV (cf. figure 11 du dossier technique).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures de réduction des impacts en phase chantier sont prévues : privilégier au maximum les accès existants, procéder à un élagage doux du cèdre dans le cadre de l'installation de la base vie chantier, gestion spécifique en phase chantier pour éviter la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, compte tenu notamment de la nature du projet (doublement du poste de transformation électrique) qui n'induit aucun rejet ou prélèvement lors de son exploitation, de son emprise limitée (-300 m2) et de sa localisation sur un site fortement remanié, au sein de la zone aéroportuaire de Paris Orly, il apparait que ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier Technique "Doublement du poste 225 kV sur la plateforme d'Orly"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



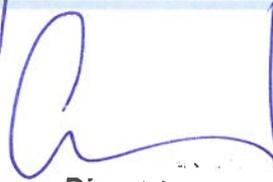
Fait à

Orly

le,

13/10/2022

Signature



A. COUTARD
Directrice de l'Aéroport Paris-Orly



GROUPE ADP
Direction DE L'AEROPORT PARIS-ORLY
ORLY 4
Bâtiment 400 - Module SO
CS 90055
94396 ORLY AEROGARE CEDEX
☎ 01 70 03 66 00

DEKRA Industrial SAS
Pôle QSSE Ile de France - Activité Audit et Conseil QHSE
Rue de la Boursidière
92 350 LE PLESSIS ROBINSON
Affaire suivie par : Carole TONDRE
Tél. : 06.24.07.71.52
carole.tondre@dekra.com

AEROPORT DE PARIS - ORLY

DEKRA INDUSTRIAL SAS

www.dekra-industrial.fr



DOUBLEMENT DU POSTE 225 KV SUR LA PLATEFORME D'ORLY

DOSSIER TECHNIQUE

Octobre 2022 – V1

Affaire : 53796757

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. - Objet et contexte de l'étude.....	4
2. - Identité du demandeur	5
3. - Présentation du projet	6
3.1. - Localisation du projet	6
3.2. - Objectifs du projet	9
3.3. - Description générale du futur bâtiment	10
3.3.1. - Sécurité du poste de transformation	12
3.4. - Description sommaire des travaux	13
3.5. - Planning	14
4. - Synthèse de l'état initial du projet.....	15
4.1. - Contenu	15
4.2. - Etude de la sensibilité et vulnérabilité des milieux.....	15
4.2.1. - Synthèse de l'état initial concernant le patrimoine culturel naturel du secteur	15
4.2.2. - Autres contraintes de types plans, programmes et schemas	20
5. - Dangers et impacts présentés par l'installation projetée et mesures compensatoires	21
5.1. - Impacts potentiels et mesures compensatoires	21
5.2. - Dangers potentiels et mesures compensatoires	24
5.2.1. - Risques d'origine externe.....	24
5.2.2. - Risques d'origine naturelle	25
5.2.3. - Risques interNes au projet.....	27
5.3. - Accidentologie	30
5.3.1. - Accidentologie externe	30
5.3.2. - Accidentologie du site.....	30
6. - Conclusion	31
7. - Annexes.....	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude (échelle d'origine 1/200 000 – source : Géoportail).....	6
Figure 2 : Illustration du voisinage du site sur extrait de carte IGN (échelle d'origine 1/25 000 – source : Géoportail).	7
Figure 3 : Vue aérienne du site d'étude	8
Figure 4 : Evolution de puissance prévisionnelle pour cette opération	9
Figure 5 : Photo aérienne de la situation actuelle.....	10
Figure 6 : Photo aérienne de la situation projetée.....	11
Figure 7 : Schéma de l'installation.....	12
Figure 8 : Emplacement de la base vie pendant la durée des travaux	14
Figure 9 : Carte de localisation des espaces sensibles à proximité du projet	17
Figure 10 : Carte de localisation des ZNIEFF à proximité du projet.....	18
Figure 11 : Carte de localisation des sites Natura 2000 en Ile de France	19
Figure 11 : Visualisation de l'arbre concerné par un élagage et/ou abattage.....	21

1. - OBJET ET CONTEXTE DE L'ETUDE

La société ADP, gestionnaire de l'aéroport Paris-Orly prévoit le doublement du poste de transformation 225 kV/20 kV existant situé au Nord de la plateforme d'Orly en raison de l'augmentation des besoins électriques de l'aéroport.

Ce poste de transformation sera juxtaposé à celui déjà existant « poste Cèdre – bâtiment 155 » situé au nord de la centrale électrique de la plateforme d'Orly.

Ce projet étant visé par le tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (**poste de transformation > 63 kV**), il n'est pas soumis à évaluation environnementale directe, mais doit faire l'objet d'un examen au cas par cas préalable.

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Construction de lignes électriques aériennes de très haute tension (HTB 2 et 3) et d'une longueur égale ou supérieure à 15 km.	<p>Construction de lignes électriques aériennes en haute tension (HTB 1), et construction de lignes électriques aériennes en très haute tension (HTB 2 et 3) inférieure à 15 km.</p> <p>Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.</p>

Le dépôt d'une demande d'examen au cas par cas a pour but de déterminer si le projet est soumis à évaluation environnementale ou non. La demande d'examen a été établie selon le formulaire CERFA n° 14734*03.

2. - IDENTITE DU DEMANDEUR

Raison sociale	Aéroport de Paris
Siège social	1 rue de France 93 290 Tremblay-en-France
Forme juridique	SA
Code A.P.E. n° SIRET	51.10Z 552 016 628 00018
Adresse du site	Aéroport d'Orly rue Marcel Albert 91 550 PARAY VIELLE POSTE
Signataire de la demande	Justine COUTARD Directrice de l'aéroport Paris Orly
Personne chargée du suivi du dossier	Emmanuel POISSON

3. - PRESENTATION DU PROJET

3.1. - LOCALISATION DU PROJET

Le poste actuel 225 kV HTB appelé "Poste Cèdre" est un bâtiment référencé comme le bâtiment 155 situé à environ un kilomètre au Nord de la centrale électrique de la plateforme d'Orly.



Figure 1 : Localisation du site d'étude (échelle d'origine 1/200 000 – source : Géoportail).

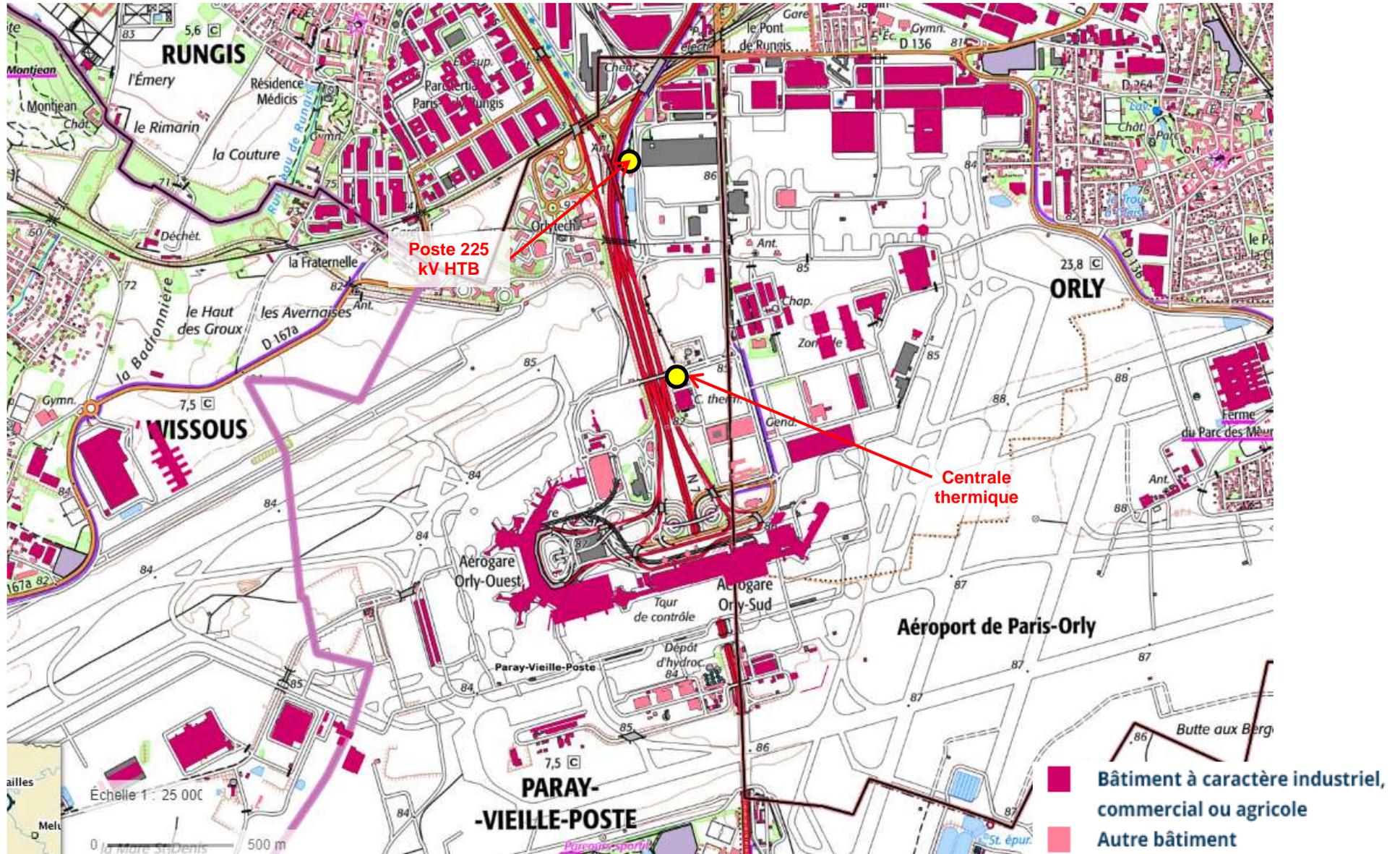


Figure 2 : Illustration du voisinage du site sur extrait de carte IGN (échelle d'origine 1/25 000 – source : Géoportail).



Figure 3 : Vue aérienne du site d'étude

3.2. -OBJECTIFS DU PROJET

Pour préserver son modèle, Orly affiche une ambition « Green » forte, reposant notamment sur la décarbonation de ses activités pour parvenir à annuler ou compenser les émissions directement sous le contrôle d'ADP dès l'horizon 2025 et d'atteindre le Zéro Emission Nette (ZEN) sur l'ensemble des opérations au sol à l'horizon 2030.

Cette ambition de décarbonation passe notamment par la suppression progressive des moteurs thermiques classiques et leur remplacement par des engins fonctionnant à l'énergie électrique. Cette évolution se traduit par une mise sous contrainte de la capacité électrique de la plateforme de Paris – Orly dès l'horizon 2025 pour faire face d'une part aux besoins de puissance des compagnies aériennes permettant notamment l'alimentation des chargeurs GSE (Ground Support Equipment) tels que tracteurs bagages, loaders, etc. ainsi que des équipements ACU (Aircraft Cooling Unit) et d'autre part des bornes de recharge de véhicules électriques pour les besoins ADP, Bus, partenaires et passagers.

L'objet des travaux de cette opération consiste notamment à installer un deuxième poste d'alimentation électrique 225 kV (au sein d'un nouveau bâtiment à construire à accoler au poste 225 kV existant) qui sera alimenté depuis une nouvelle alimentation 225 kV de capacité 55 MVA et qui sera issue du poste RTE de Chevilly.

La création de ce nouveau poste est une réponse aux besoins projetés.

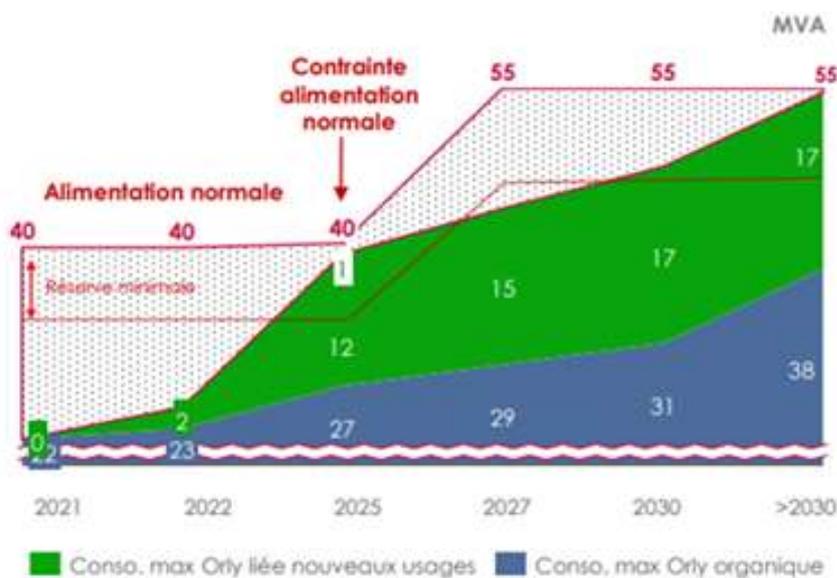


Figure 4 : Evolution de puissance prévisionnelle pour cette opération

3.3. -DESCRIPTION GENERALE DU FUTUR BATIMENT

Type d'établissement : Bâtiment industriel (régé par le Code du Travail et le Code de l'Environnement)

Destination : Installation poste de transformation 225 kV/20 kV et de distribution électrique 20 kV

Localisation : Aéroport Paris – Orly

Emprise foncière du bâtiment : 238 m² (~ 20 x 11 m)

Surface de plancher : 269 m² = 226 m² (RDC) + 43 m² (mezzanine)

L'opération consiste à dupliquer le bâtiment existant hébergeant le premier transformateur 225 kV existant localisé sur la photo ci-dessous. Ce nouveau bâtiment, de géométrie similaire et adjacent au premier, comprendra principalement :

- Un local HTB qui abrite le PSEM (Poste Sous Enveloppe Métallique) 225 kV, équipement qui assure la distribution 225 kV
- Une loge transformateur qui contient le transformateur HTB/HTA 225 kV / 20 kV d'une puissance de 40 MVA ;
- Un local HTA qui contient le tableau HTA avec notamment ses départs de liaison vers la centrale électrique ainsi que ses équipements auxiliaires ;

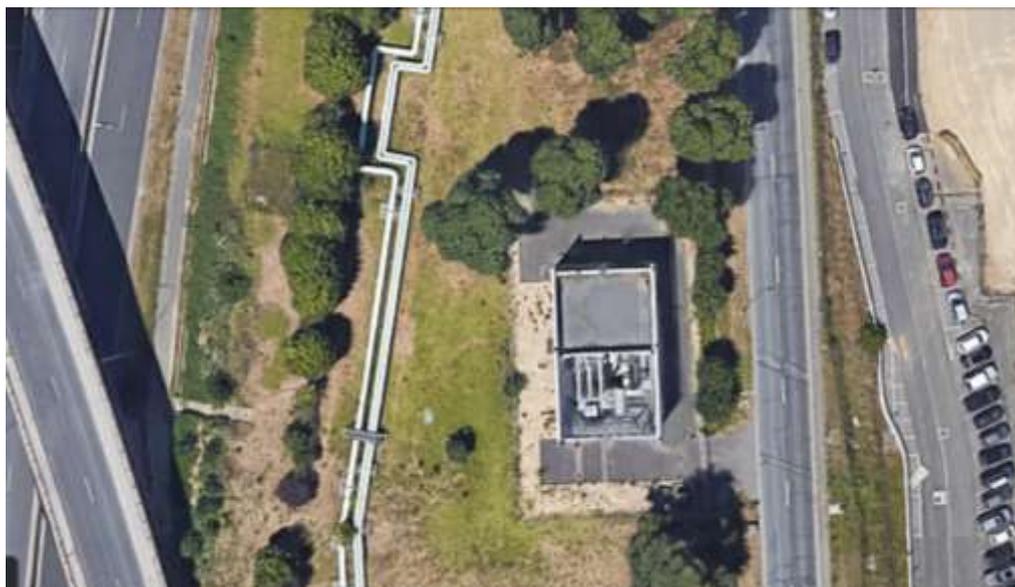


Figure 5 : Photo aérienne de la situation actuelle



Figure 6 : Photo aérienne de la situation projetée

Le bâtiment sera accessible depuis la voirie existante, rue Marcel Albert.

Le plan du transformateur est disponible en annexe 1.

Les mesures d'implantation et d'aménagement général sur ce type d'installation sont définies dans les normes NFC 13-200 (juin 2018) et NFC 15-100 respectivement relatives aux installations électriques à haute tension et installations électriques à basse tension ainsi que les articles du code du travail concernés (R4211-3 à R4211-5 ; R4214-1 à R4216-23 ; R4216-30 à R4216-34) et l'arrêté du 26 Février 2003 relatif aux circuits et installations de sécurité.

Le bâtiment n'est pas appelé à recevoir du public et aucun poste de travail n'est prévu.

La zone d'implantation est non inondable et le risque sismique est classé 1 (très faible).

Il n'y a pas de voie à forte circulation à proximité. Aucune voie ferroviaire non navigable n'est recensée à proximité.

Une fosse de rétention, sera dimensionnée pour recueillir l'huile (24 m^3) du transformateur en cas d'incident.

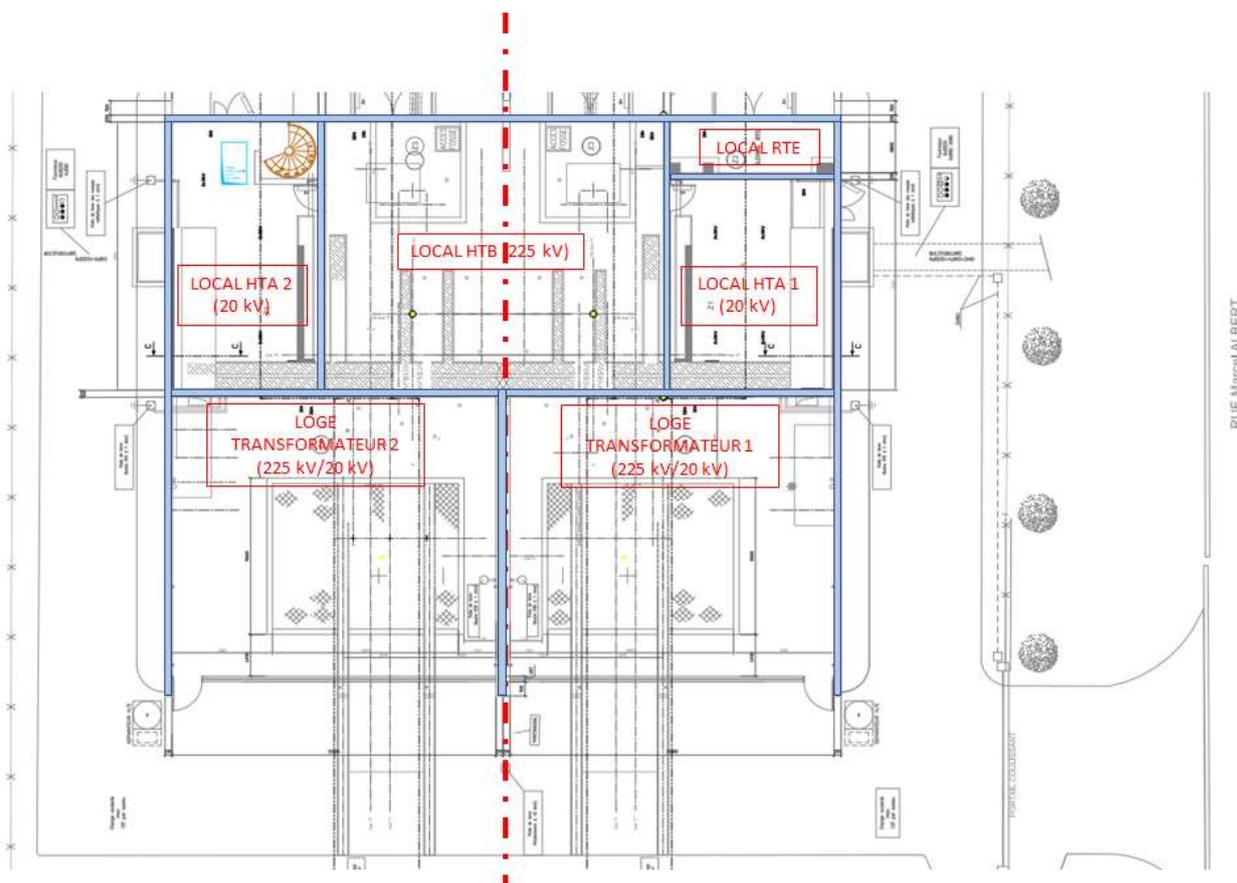


Figure 7 : Schéma de l'installation

3.3.1. -SECURITE DU POSTE DE TRANSFORMATION

Les prescriptions de sécurité énoncées dans la norme NFC 13-200 de juin 2018, seront appliquées.

Le bâtiment aura une structure en béton coupe-feu 1 heure. La couverture est une dalle béton armé isolée à l'identique du bâtiment et est par construction CF 1 heure minimum. Les deux transformateurs seront isolés par une paroi coupe-feu 2 heures.

Le local abritant le transformateur ne disposera pas d'une toiture pour des raisons de ventilation et les parois extérieures seront grillagées. Par conséquent, des regards pour les eaux pluviales seront mis en place et équipés de séparateurs hydrocarbures. Le transformateur nouvellement installé aura une capacité de rétention équivalente à 100% du volume de diélectrique présent conformément à la norme NFC 13-200.

Le site est clôturé sur tout son périmètre et accessible uniquement avec un badge. Les portes d'accès du poste de transformation seront également soumises à contrôle d'accès avec lecteur de badge.

L'installation est surveillée à distance en H24 par du personnel ADP de la centrale électrique. Des rondes de contrôle du bâtiment technique sont également réalisées suivant une périodicité généralement mensuelle par du personnel ADP ; Les éléments surveillés :

- les états de protection et de coupure au niveau des équipements électrique
- la sécurité périmétrique
- le contrôle d'accès par badge (au niveau du portail de la parcelle + au niveau de la porte d'accès au local HTA)
- la vidéosurveillance

Une détection incendie de type optique sera mise en place dans le local. La détection incendie sera reliée à la salle de quart de la centrale électrique (présence 24h/24). La surveillance incendie est assurée par les agents en centrale qui sont chargés d'appeler les pompiers de l'aéroport par téléphone. Il est à noter également que les pompiers de l'aéroport sont en liaison directe avec la BSPP.

Un panneau d'affichage à l'entrée du site permet d'identifier le local et les risques inhérents à ce dernier. Conformément à la réglementation, le panneau des soins aux électrisés est mis en place à l'entrée du site.

3.4. -DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les prestations VRD comprennent notamment :

- L'extension des zones goudronnées existantes,
- La prolongation des clôtures existantes pour englober l'extension réalisée
- La réalisation des réseaux d'assainissement nécessaire y compris séparateur d'hydrocarbures
- La réalisation d'un ouvrage multitubulaires (fourreaux + chambres de tirage) nécessaires à l'acheminement des réseaux électriques jusqu'en limite du bâtiment au niveau de la chambre de tirage située sur la façade Ouest du nouveau bâtiment

Les prestations GROS OEUVRE comprennent notamment :

- La réalisation d'un nouveau bâtiment abritant un poste HTB 225 kV accolé au bâtiment existant réalisé en 2009 ; Le nouveau bâtiment sera ressemblant à celui déjà réalisé et reprendra les principes structurels retenus par l'entreprise en 2009
- La réalisation d'une ouverture dans le voile BA ouest du bâtiment existant afin de créer les ouvertures nécessaires permettant l'installation et la maintenance du PSEM
- La démolition dans la limite de la parcelle projet des multitubulaires et dépose de fourreaux qui débouchent dans cette chambre Ouest
- La réalisation d'une fosse de rétention sous le futur transformateur
- Le complexe de grille métallique en façade du transformateur
- Les huisseries blocs portes en façade et en intérieur

Les prestations ELECTRICITE comprennent :

- La fourniture, pose, raccordement et mise en service d'un blindé HTB (appelé également PSEM : Poste Sous Enveloppe Métallique)
- La fourniture, pose, raccordement et mise en service d'un transformateur HTB/HTA d'une puissance de 40 MVA
- La fourniture, pose, raccordement et mise en service des équipements HTA (Cellules, transformateur auxiliaire HTA/BT, générateur homopolaire,)
- La fourniture, pose, raccordement et mise en service des équipements auxiliaires et des utilités du poste HTB.

La mise en place de ce blindé se fera en deux temps :

- Mise en place de la nouvelle travée Blindé / Transformateur HTB/HTA / Cellules HTA

- Tests et mise en service de l'ensemble
- Basculement de la plateforme sur la nouvelle installation
- Démontage du blindé actuel
- Mise en place de la seconde travée du nouveau blindé en lieu et place du blindé actuel

Les prestations COURANTS FAIBLES comprennent notamment :

Systèmes	Etat actuel	Etat projeté
• Le Contrôle d'Accès	Existant et opérationnel	Déplacé et étendu
• Le Système de Sécurité Incendie	Existant et opérationnel	Remplacé
• Le précâblage / Voie Données Images	Existant et opérationnel	Déplacé et étendu
• La vidéosurveillance	Existant et opérationnel	Déplacé et étendu
• La Gestion Technique Centralisée	Existant et opérationnel	Remplacé au fur et à mesure des phases de travaux

3.5. -PLANNING

Cf. Annexe 2.

Pendant la phase chantier une base vie sera aménagée entre le bassin au sud et le poste actuel au nord (cf. photo ci-dessous). Cette zone actuellement en friche devra être viabilisée (nivellement, avec apport de grave compactée et traitement de surface type émulsion, réalisation de quelques réseaux et/ou fourreaux) et certaines branches du cèdre (en haut à droite de la base vie) devront être coupées afin de pouvoir accueillir les bungalows de chantier, des emplacements de stockage et de stationnement.



Figure 8 : Emplacement de la base vie pendant la durée des travaux

4. - SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PROJET

4.1. -CONTENU

Ce chapitre concerne une synthèse des données actuelles représentant la situation environnementale et de composition de l'environnement à considérer avant la réalisation du projet. Elle porte sur :

- La sensibilité et vulnérabilité des milieux autour du site : sols et sous-sol, patrimoine naturel et culturel,
- L'état de qualité et contraintes liés aux principaux compartiments environnementaux avec lesquels le projet peut présenter une évolution des interactions / incidences : air, ressource et milieu eau, environnement sonore,
- La détermination, pour le site, des risques externes à prendre en compte : d'origine naturelle (foudre, climat, inondation, ...) et d'origine anthropique (axe de circulation, risques industriels proches, ...).

4.2. -ETUDE DE LA SENSIBILITE ET VULNERABILITE DES MILIEUX

4.2.1. -SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL CONCERNANT LE PATRIMOINE CULTUREL NATUREL DU SECTEUR

Les milieux naturels, inventaires, et zone Natura 2000 répertoriés dans l'environnement du site sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Type d'inventaire ou zone de protection	Site les plus proches et distances / site	Thématique d'intérêt pour le projet
Zones Natura 2000	Aucun site Natura 2000 ne se trouve à proximité du projet. Les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> • Massif de Rambouillet à environ 20 km à l'Ouest du site. • Marais d'ittelville à plus de 15 km au sud du site. Le site n'est pas implanté au droit ou à proximité d'une zone Natura 2000.	NON
Forêt de protection	Aucune. Le site n'est pas implanté au droit ou à proximité d'une forêt protégée.	NON
Parc Régional Naturel	Aucune réserve naturelle n'est située sur le territoire communal de Paray-Vieille-Poste ou sur les communes avoisinantes.	NON
Réserve Naturelle Nationale ou Régionale	Le projet est situé à environ 20 km à l'Est du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR800001). Le site n'est pas implanté à proximité de parcs ou réserves naturelles.	NON
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	Aucun arrêté préfectoral de protection du biotope ne concerne le territoire communal de Paray-Vieille-Poste et des communes avoisinantes. Le site APPB le plus proche du projet est la "fosse aux carpes" référencé n°FR3800499 situé à Draveil à plus 6 km au sud-est du site. Le projet n'est pas situé ni au droit ni à proximité d'une zone couverte par un Arrêté de Protection Biotope.	NON

Type d'inventaire ou zone de protection	Site les plus proches et distances / site	Thématique d'intérêt pour le projet
Milieux humides	La commune de Paray-Vieille-Poste ne recense aucune zone humide. Les zone humides (enveloppes d'alerte zones humides en IDF) les plus proches se situent à plus d'1.5 km (zones humides de classe B (zones probables)) : Le site n'est donc pas implanté au droit d'une zone humide.	NON
ZNIEFF de type I ou II	Le site n'est pas situé dans l'emprise ou à proximité immédiate de ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> • Type 2 : Parc des Lilas (110030001), à 5 km au Nord du projet (sur les communes de Thiais et Vitry-sur-Seine), • Type 2 : Vallée de Seine de St Fargeau (110001605), à 4 km au Sud-Est du projet (Villeneuve Saint Georges) • Type 1 : le coteau des vignes (110320023) (Athis-Mons) 	NON
Monument historique	La commune de Paray-Vieille-Poste n'abrite aucun site classé monument historique. Le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques.	NON
Site inscrit	Le site n'est pas inclus dans un site inscrit. Les sites inscrits les plus proches du projet sont: - Avenues de Versailles et de la république, à 2 km au nord-est du projet (sur les communes de Thiais et Choisy-le-Roi) - Parc et jardins Communaux situé à 3 km à l'Est du site (sur la commune de Villeneuve le Roi) - Parc d'Avaucourt, Rives de la seine, Château du Parc, le Clos Perault, situés à 4 km au sud du projet (sur les communes d'Athis-Mons)	NON
Site classé	Le site classé les plus proches sont : -Rives de la Seine, 3 455ha à plus de 2 km au sud du site - Parc de Sceaux, 172 ha, à plus de 7 km au nord-ouest du site Le site n'est pas à proximité immédiate d'un site classé.	NON

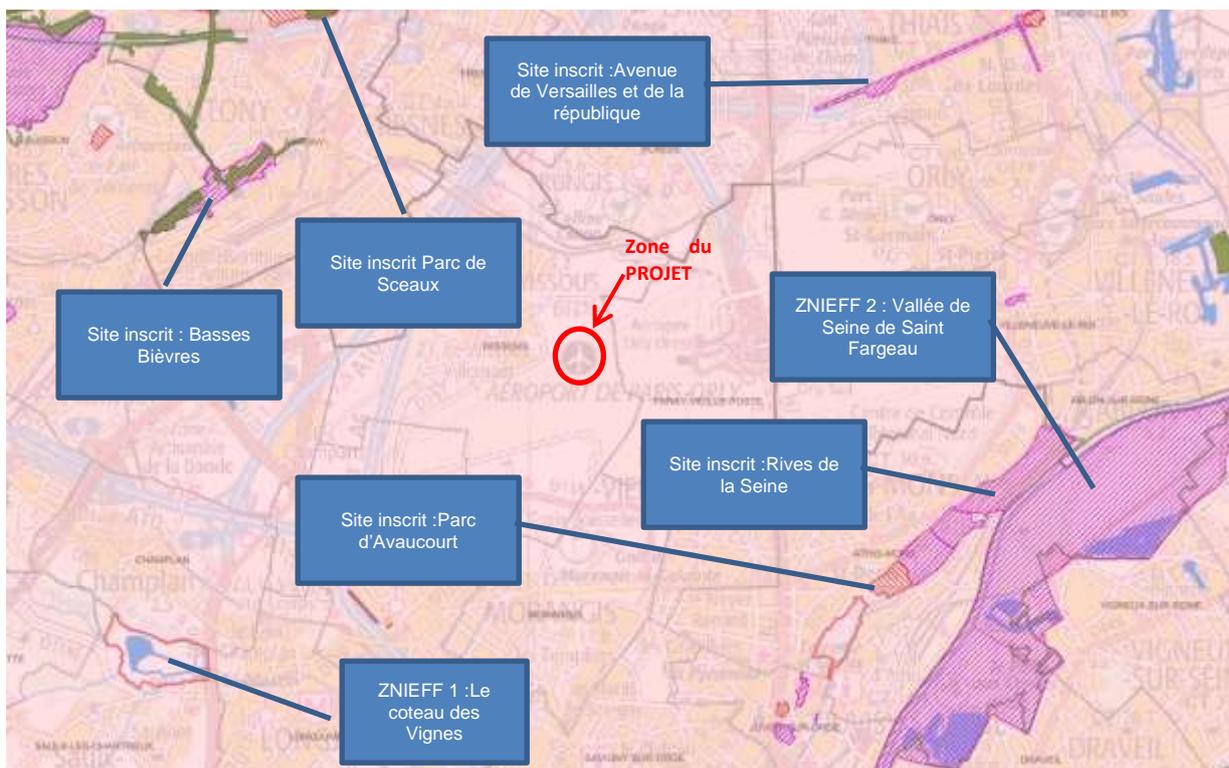
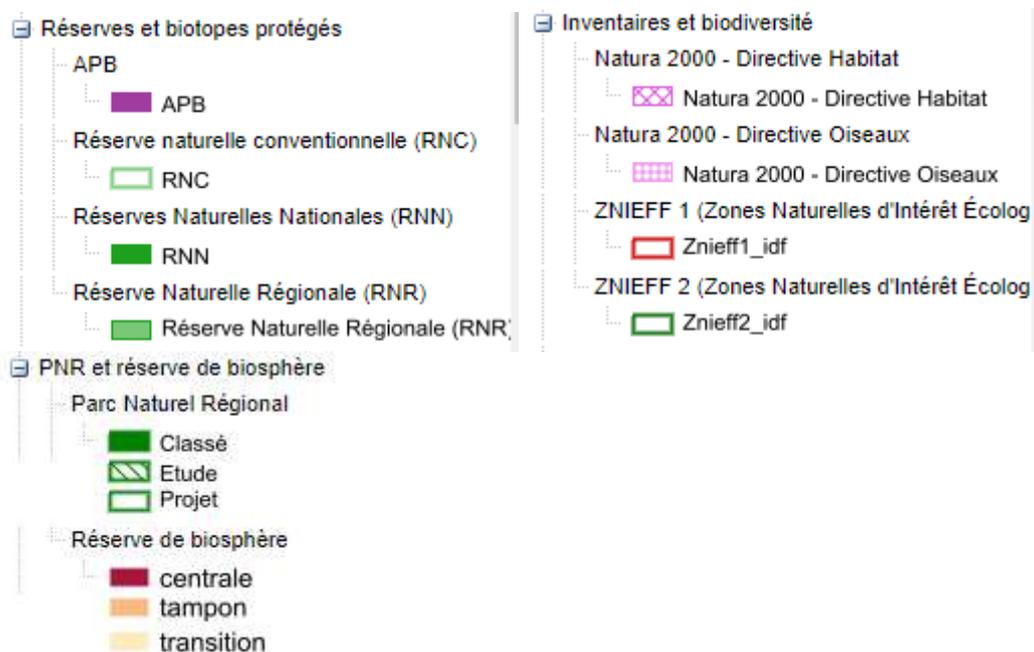


Figure 9 : Carte de localisation des espaces sensibles à proximité du projet

Légende



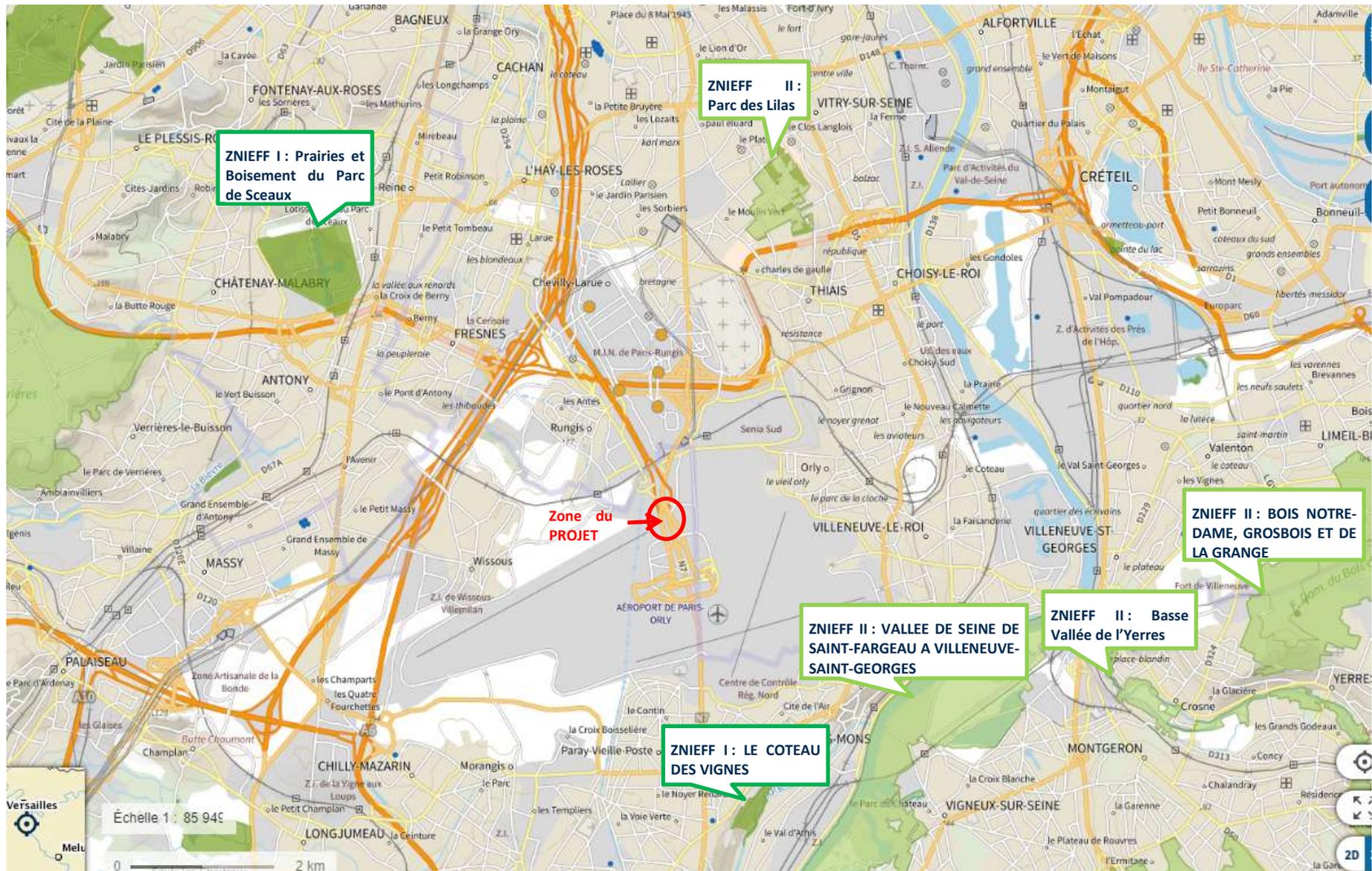


Figure 10 : Carte de localisation des ZNIEFF à proximité du projet

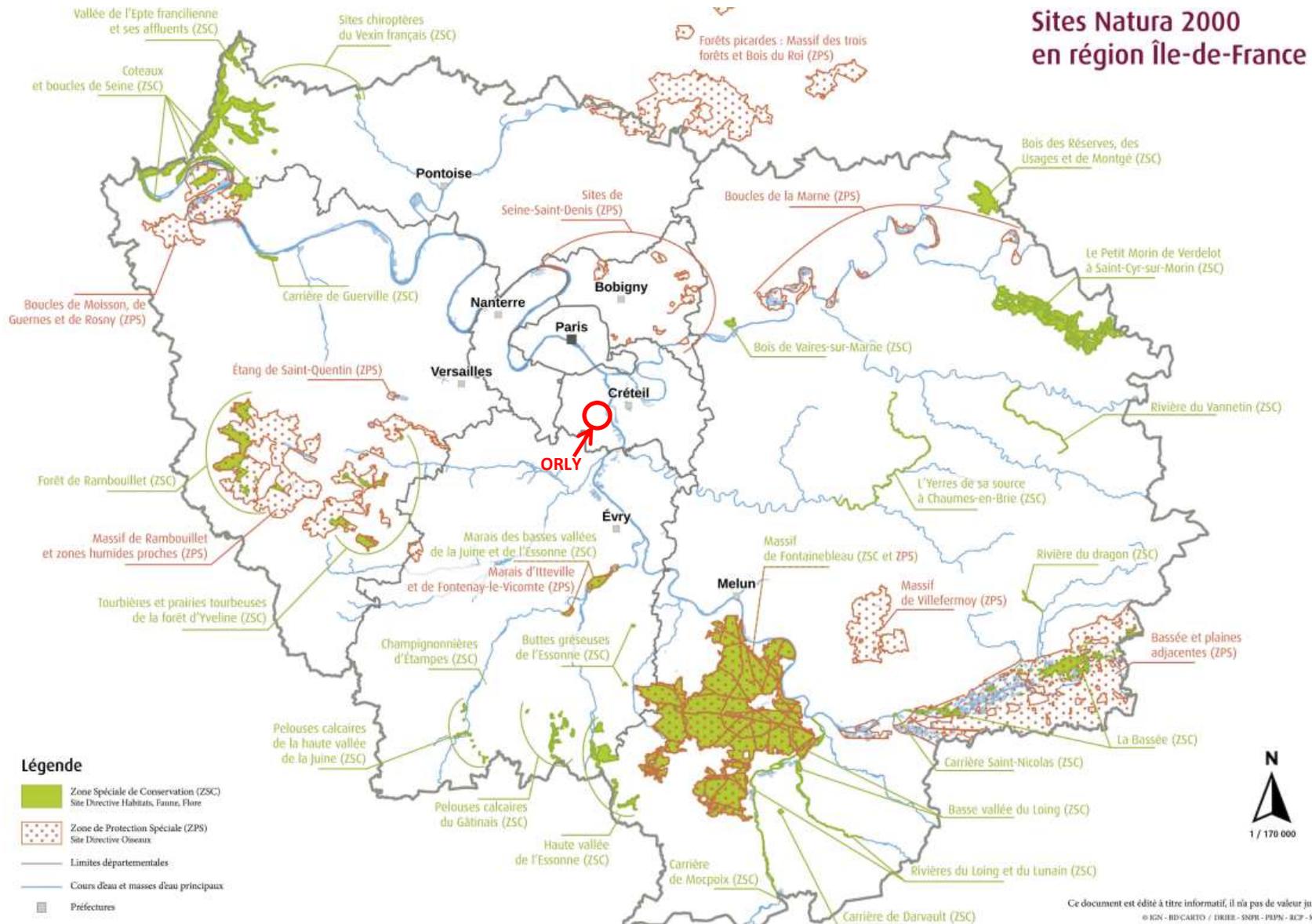


Figure 11 : Carte de localisation des sites Natura 2000 en Ile de France

4.2.2. -AUTRES CONTRAINTES DE TYPES PLANS, PROGRAMMES ET SCHEMAS

Type de programme	Site les plus proches et distances / site	Thématique d'intérêt pour le projet
Zone de répartition des eaux	La commune de Paray-Vieille-Poste est incluse dans une zone de répartition des eaux (cf. Arrêté n° 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en application du décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003). Cependant, le projet ne réalise pas de captage d'eau direct dans une nappe et n'est donc pas concerné par cette thématique.	NON
Périmètre de protection des eaux destinées à la consommation humaine	Le projet est en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destiné à la consommation humaine	NON
Plan de prévention du bruit	Le site est concerné par un PPBE. Le projet est inclus dans le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Orly, approuvé par l'arrêté interpréfectoral n° 2022/00949 du 17 mars 2022.	OUI
Plan de prévention des risques naturels (PPRN)	Sur la commune de Paray-Vieille-Poste : -Pas de PPRN Inondation => le site n'est pas situé en zone inondable -Pas de PPRN Retrait-gonflement des argiles => le site n'est pas en zone de risque fort vis-à-vis de l'aléa retrait-gonflement des argiles -Pas de PPRN Mouvements de terrain : pas de mouvement de terrain recensé dans un rayon de 500 m Sismicité : site en zone de risque 1 (très faible)	NON
Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	Sur la commune Paray-Vieille-Poste: -Pas de PPRT impactant la commune	NON
Site et sol pollué	La partie de site, faisant l'objet de ce formulaire, n'est pas inscrite dans un secteur SIS de Paray-Vieille-Poste. Des investigations sur l'état des milieux à proximité de la centrale thermique ont été réalisées en 2017 lors de la cessation d'activité partielle des installations classées exploitées par ADP. Le rapport concluait en l'absence d'impact des deux cuves à fioul dans les eaux souterraines.	NON

5. - DANGERS ET IMPACTS PRESENTES PAR L'INSTALLATION PROJETEE ET MESURES COMPENSATOIRES

5.1. -IMPACTS POTENTIELS ET MESURES COMPENSATOIRES

Nature de l'impact	Incidences potentiels du projet et mesures compensatoires
Classement ICPE	Non Concerné
Aménagement du site	Le projet entraine une extension du bâti existant de 238 m ² . Zone imperméabilisée existante : 701 m ² Zone imperméabilisée projetée : +340 m ²
Urbanisme	Le projet fait l'objet d'un permis de construire.
Paysage	<p>Le projet n'engendre pas une dénaturation de l'insertion paysagère vis-à-vis de la situation actuelle.</p> <p><u>Remarque</u> : l'arbre situé au Nord-Ouest nécessitera à minima un élagage voire probablement un abattage (à confirmer lors des études d'exécution) du fait du risque induit en cas de chute sur le poste 225 kV (cf. photo ci-dessous).</p>  <p>Figure 12 : Visualisation de l'arbre concerné par un élagage et/ou abattage</p>
Ressource en eau	Non concerné. Le projet ne consomme pas d'eau.
Rejets d'eaux industrielles	Non concerné. Le projet ne rejette pas d'eau industrielle
Risque de pollution du milieu par l'huile isolante du transformateur	<p>Le transformateur sera installé sur un bac étanche destiné à recueillir l'huile en cas de fuite et relié à une fosse de rétention souterraine et étanche, via un réseau de canalisation enterrées. La rétention sera dimensionnée de façon à pouvoir recueillir l'intégralité de l'huile contenue dans le transformateur (soit 24 m³).</p> <p>Le projet ne crée pas de rejets industriels.</p> <p>Le risque de pollution du milieu est ainsi réduit au minimum</p> <p>Le projet n'engendre donc pas d'impact ou de risque additionnel de pollution des eaux et des sols par rapport à la configuration actuelle.</p>

Nature de l'impact	Incidences potentiels du projet et mesures compensatoires
<p>Risque de pollution des eaux en phase travaux</p>	<p>Les travaux induisent des risques de pollutions accidentelles des eaux superficielles et souterraines, qui résultent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des apports de matières en suspension dans les milieux récepteurs lors des travaux de terrassement. En l'absence de cours d'eau sur le site ou à proximité, cet impact est limité - des risques de déversements accidentels d'huile ou d'hydrocarbure lors des opérations d'entretien du matériel ou lors des circulations des engins de chantier. Les conséquences de ces éventuelles pollutions sont limitées dans la mesure où le projet est éloigné de tout périmètre de protection de captage et de tout cours d'eau - une gestion « propre » du chantier sera imposée aux entreprises <p>Le chantier sera de faible impact sur l'environnement du fait de sa faible emprise et de sa courte durée.</p>
<p>Gestion des eaux pluviales</p>	<p>Le projet crée une surface imperméabilisée limitée à 340 m². Le volume d'eaux pluviales additionnel à gérer reste négligeable. Les eaux pluviales du projet seront dirigées vers le réseau existant puis vers les bassins de l'aéroport, conformément à l'arrêté inter-préfectoral de gestion des eaux pluviales de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly.</p> <p>Par ailleurs, la faisabilité d'infiltrer a été étudiée.</p> <p>Les infiltrations, si elles ne sont pas impossibles, seront quand même très contraintes :</p> <p>Les sols au droit du projet sont peu perméables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les limons en surface présentent des perméabilités de l'ordre de 10⁻⁷ à 10⁻⁸ m/s • les marnes sous-jacentes présentent des perméabilités hétérogènes de 10⁻⁴ à 10⁻⁷ m/s, liées à leur hétérogénéité de nature (Marnes à huîtres résiduelles et Marno-calcaire de Brie où il y a une perméabilité de fissure quand on est dans une zone calcaireuse tandis que les parties marneuses sont très peu perméables) • Le substratum est constitué de glaises vertes quasiment étanches, <p>Il convient de ne pas infiltrer à proximité des fondations superficielles du poste existant, ni à toute proximité des réseaux enterrés existants (risque de perte de portance des limons constituant l'assise de ces éléments),</p> <p>Il n'est pas non-plus souhaitable d'infiltrer trop à proximité du talus bordant la RN7 (risque de déstabilisation du talus, constitué également de limons).</p> <p>☞ Le projet n'engendre donc pas de modification ou de risque additionnel sur le mode de collecte des eaux pluviales par rapport à la configuration actuelle.</p>

Nature de l'impact	Incidences potentiels du projet et mesures compensatoires
<p>Incidence du projet sur la qualité de l'air</p>	<p>Impact additionnel très faible.</p> <p>L'hexafluorure de soufre (SF6) est un excellent isolant électrique utilisé dans les matériels de coupure électrique (disjoncteurs présents dans les postes). Confiné sous pression dans des compartiments étanches et indépendants, le SF6 se présente sous la forme d'un gaz incolore inodore et cinq fois plus lourd que l'air.</p> <p>Ininflammable, non corrosif, inexplusif et insoluble dans l'eau, le SF6 est un gaz particulièrement inerte jusqu'à 500°C. Il est également non toxique et sans effet sur l'homme à condition de rester dans certaines limites de mélange SF6-air (80%, 20%). A l'exemple de l'azote la présence de SF6 dans une atmosphère confinée peut entraîner un risque d'asphyxie par diminution de la teneur en oxygène.</p> <p>Compte tenu de ces caractéristiques, l'usage du SF6 dans les appareils électriques nécessite deux précautions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maîtrise des fuites éventuelles dans l'atmosphère, - la maîtrise des produits de décomposition toxique (notamment le fluorure de thyonile SOF2) et corrosifs qui apparaissent sous l'effet d'un arc électrique. <p>Les dispositions constructives (compartiments étanches et systèmes de surveillance) et les conditions d'intervention du personnel (ventilation des locaux, récupération du SF6 et de ses produits de décomposition et protections individuelles) permettent de se prémunir des fuites éventuelles et de garantir la sécurité des personnes autour des installations électriques.</p> <p>Impact :</p> <p>Le SF6 est un gaz à effet de serre, toutefois l'activité des opérateurs de réseaux électriques est marginalement contributive à cet effet de serre par l'émission de SF6 . Cet apport n'est pas significatif au regard du volume infime de SF6 présent.</p> <p>Par ailleurs RTE a engagé depuis plusieurs années une politique forte de réduction des rejets de SF6, notamment par l'amélioration des modalités d'intervention sur les postes concernés.</p> <p>Le risque de pollution restera de ce fait limité et maîtrisé.</p> <p>Le projet n'engendre donc pas de modification ou d'impact environnemental significatif vis-à-vis de la pollution de l'air par rapport à la configuration actuelle.</p>
<p>Incidence sur la gestion des déchets</p>	<p>Gestion globale de déchets du site non modifié</p> <p>Pendant la phase travaux, étant donné la surface du projet (de l'ordre de 300 m²), peu de matériaux seront excavés (de l'ordre de 350 à 400 m³) Une partie sera réutilisée sur place. Les déblais excédentaires seront évacués en centre agréé.</p> <p>BSD (Bordereau de Suivi des Déchets)</p> <p>Registre déchets</p> <p>Le projet n'engendre pas de modification ou d'impact environnemental additionnel significatif vis-à-vis de la production de déchets par rapport à la configuration actuelle.</p>

Nature de l'impact	Incidences potentiels du projet et mesures compensatoires
Trafic	<p>Pas d'évolution des flux par rapport à la configuration actuelle.</p> <p>Lors de la phase chantier, des déplacements ponctuels de camions seront à prévoir pour l'acheminement du matériel. Pendant l'exploitation, il n'y aura pas de présence sur site, excepté pour les rondes de surveillance et les opérations de maintenance (~1/mois).</p> <p>Le projet n'engendre pas de modification ou d'impact environnemental additionnel significatif par rapport à la configuration actuelle.</p>
Bruit	<p>La phase travaux générera des nuisances sonores ponctuelles liées à l'utilisation d'engins de chantier.</p> <p>En fonctionnement normal, le poste ne générera pas de nuisances sonores pour les habitations les plus proches (à plus de 500 m). Des mesures constructives permettant d'atténuer le bruit émis par les ventilateurs lorsque ceux-ci sont en marche, sont prévues.</p> <p>A noté que le projet s'inscrit dans un environnement sonore marqué par le trafic aérien et routier induit par l'aéroport d'Orly et la N7 à proximité.</p>
Impact sanitaire	<p>Les premières habitations étant situées à environ 500 mètres du projet, les risques liés au champ magnétiques sont faibles.</p>

5.2. -DANGERS POTENTIELS ET MESURES COMPENSATOIRES

5.2.1. -RISQUES D'ORIGINE EXTERNE

Origine	Nature du risque	Conséquences envisageables	Éléments en faveur de la réduction du risque	Risque retenu°
Malveillance Intrusion	<p>Dégradation des structures, des équipements et du matériel</p> <p>Mise à feu de matières combustibles</p>	<p>Risque de détérioration d'organes et de matériels</p> <p>Départ d'incendie</p>	<p>Toute forme de malveillance doit être envisagée.</p> <p>Le poste électrique sera entouré d'une clôture pour éviter toute intrusion et protéger les tiers des risques électriques</p> <p>Surveillance du site : accès par badge au bâtiment, télésurveillance 24h/24, 7j/7</p>	<p>Risque maîtrisé, non pris en compte</p>
Activités industrielles voisines	<p>Effets dominos provenant de sites proches, et générant des accidents en chaîne, comprenant :</p> <p>-Effets thermiques > 8 kW/m²</p> <p>-Effets de surpression >200 mbar</p>	<p><u>Effet domino :</u></p> <p>Départ d'incendie</p>	<p>Pas d'effet domino impactant le site du projet, identifié dans la situation d'occupation actuelle.</p> <p>Le site ne se situe pas dans une zone d'aléa de PPRT</p>	<p>Risque extérieur non retenu</p>

Origine	Nature du risque	Conséquences envisageables	Éléments en faveur de la réduction du risque	Risque retenu°
Infrastructures routières, maritimes ou fluviales, ou ferroviaire	Accident routier (sortie de route) avec pénétration sur le site		Le risque de collision / impact par un véhicule extérieur est exclu compte tenu de l'éloignement du projet par rapport à la route publique la plus proches et les aménagements de protection présents aux abords du projet : clôtures.	Risque extérieur non retenu
	Accident routier transportant des marchandises dangereuses (départ d'incendie, déversement de produits dangereux, explosion, etc....)	Risque d'impacts direct par un véhicule externe	La voie urbaine bordant le site (rue Marcel Albert) est à circulation limitée à 50 km/h au plus.	
Infrastructure aéronautique	Chute d'aéronef	Dégât matériels et déversement de produits Incendie engendré par le carburant de l'avion	Les accidents d'avion les plus fréquents se produisent lors des opérations de décollage et d'atterrissage <ul style="list-style-type: none"> le site n'est pas situé dans les axes de décollage ou d'atterrissage des pistes d'Orly, il n'y a pas de survol basse altitude sur la zone considérée 	Risque extérieur non retenu

5.2.2. -RISQUES D'ORIGINE NATURELLE

Origine	Nature du risque	Conséquences potentielles	Éléments en faveur de la réduction du risque	Risque retenu
Foudre	Inflammation, destruction de systèmes électriques et électroniques	Source d'ignition : Départ d'incendie	Densité de foudroiement (nombre de coups de foudre par km ² et par an) Da : 0,92 La moyenne nationale de Da est 1,12 impacts/km ² /an. Compte tenu de ces données, il apparaît que le site est faiblement exposé au risque foudre.	Risque non retenu
Secousse sismique	Effondrement des ouvrages, rupture des liaisons	Epanchage de produits combustibles	Site construit en zone à risque sismique très faible (classement de la région en zone 1). Aucune prescription de l'arrêté du 03/04/2010 réglementaire spécifique aux dispositions parasismiques ne s'applique.	Risque non retenu

Origine	Nature du risque	Conséquences potentielles	Éléments en faveur de la réduction du risque	Risque retenu
Pluies fortes	Inondation	Pollution du milieu naturel par entraînement de produits polluants Entraînement de produits/pièces lors de la décrue pouvant induire une pollution du milieu naturel	Le projet n'est pas en zone inondable. Les aménagements réalisés sur la plate-forme aéroportuaire excluent les risques d'inondation par des événements pluvieux exceptionnels avec la présence de bassins de régulation et les réseaux de collecte des EP	Risque non retenu
Aléa retrait-gonflement des argiles	Fissures sur infrastructures bâties	Epanchage de produits	Le site est en zone d'aléa faible pour ce risque	Risque non retenu
Glissement de terrain	Effondrement des ouvrages, rupture des liaisons		Aucun mouvement de terrain n'a été observé sur la commune.	Risque non retenu
Froid, neige	Effondrement de structure sous le poids de la neige Gelée, solidification	Dégradation des équipements abrités sous structure Bouchage et éclatement des réseaux véhiculant des produits sensibles au gel Éclatement / fissuration des capacités de stockages contenant des produits sensibles au gel Risque pour la circulation Endommagement des réseaux– rupture de canalisation	Mise hors gel réseau eau potable/incendie Salage – sablage des voiries interne	Risque non retenu

Les événements d'origine naturelle, compte tenu de leurs caractéristiques dans le secteur d'étude, ne seront pas de nature à créer un risque majeur vis-à-vis des installations du projet.

5.2.3. -RISQUES INTERNES AU PROJET

Origine	Nature du risque	Conséquences potentielles	Éléments en faveur de la réduction du risque	Risque retenu
Dangers liés aux produits	Fuite de produits	Pollution des sols Incendie (réaction exothermique)	<p>Le fluide diélectrique : Le fluide diélectrique mis en œuvre pour ces postes de transformation n'est pas considéré comme inflammable. Il est contenu dans des réservoirs étanches. Une fosse de rétention suffisamment dimensionnée pour recueillir l'huile du transformateur en cas d'incident.</p> <p>Le SF6 : Vis-à-vis de l'environnement, le SF6 possède un potentiel de réchauffement global (gaz à effet de serre) très important, mais les quantités présentes sont <u>très limitées</u>.</p> <p>En cas d'incendie, le fait de confiner un déversement accidentel d'huile dans une fosse à l'abri de l'air permet de limiter sa propagation. Des murs pare-feu seront construits de part et d'autre du transformateur afin d'éviter les propagations d'un incendie éventuel aux autres appareils situés dans le poste.</p> <p>Eloignement des tiers Sol étanche</p>	Risque non retenu

Origine	Nature du risque	Conséquences potentielles	Éléments en faveur de la réduction du risque	Risque retenu
Défaut interne	Départ d'incendie	Incendie, émissions toxiques	<p>Les constituants d'un transformateur sont enfermés dans une cuve d'acier contenant de l'huile servant à l'isolation et à la réfrigération. Les risques de fuite sont extrêmement faibles car le système de refroidissement par huile est fermé et conçu pour durer pendant toute la vie du transformateur (30 à 40 ans). En cas d'incident, cette huile peut alimenter un incendie.</p> <p>Différentes causes sont envisageables : elles peuvent être internes (défaut susceptible de créer un arc électrique interne) ou externes (propagation d'un incendie). Outre les dispositions réglementaires de prévention et de lutte contre le feu, des mesures particulières, destinées à empêcher ou à limiter la propagation d'un incendie, sont adoptées dès la conception des ouvrages</p> <p><u>Mesures préventives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Afin de limiter la propagation d'un incendie aux bâtiments voisins, le poste de transformation respectera les dispositions constructives de la norme NFC 13-200. ▪ Paroi coupe-feu 2heures entre les transformateurs ▪ Les défauts techniques seront éliminés par la mise en œuvre de : <ul style="list-style-type: none"> - relais de protection, - réseau de mise à la terre, - appareil de coupure ▪ Détection incendie avec remontée d'information au poste sécurité. ▪ Pas de stockage de matières combustibles et/ou inflammables. ▪ Eloignement des tiers extérieurs ▪ Il est à noter qu'un poteau incendie est située rue Marcel Albert à quelques mètres du projet. <p><u>Autres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de prévention ▪ Contrôle périodique réglementaire des installations ▪ Interdiction de fumer sur l'ensemble du site <p>Organisation des moyens de secours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures en place : Les agents d'exploitation (permanence centrale) ont pour consignes de s'assurer qu'en cas de départ de feu les installations sont hors tension et d'appeler les pompiers - la caserne de la BSPP la plus proche (2 km) est la 22ème Cie - 382, ave de Stalingrad 94550 Chevilly-Larue - 	Risque non retenu
ADP –	Réf : 53796757		- Poteau incendie à proximité immédiate du projet. Octobre 2022 Page 28 sur 32	

Origine	Nature du risque	Conséquences potentielles	Éléments en faveur de la réduction du risque	Risque retenu
Travaux	Les travaux peuvent être à l'origine de risques, comme l'apparition de sources d'ignition par feux nus.	Départ d'incendie Déversement accidentels Pollution du milieu	Toutes les procédures /instructions de sécurisation des travaux seront appliquées pendant toute la durée des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - délivrance des « permis d'intervention » faisant suite à une analyse des risques correspondants et l'établissement des mesures de préventions appropriées, et en respectant les règles de consignes particulières. - Application des protocoles spécifiques travaux - Vérification des attestations d'aptitude professionnelle spécifiques - Elaboration des plans de prévention - Vérification du port des EPI - Coordinateurs SPS et PPSPS - Application de la procédure de gestion des déchets - Formation et sensibilisation des intervenants 	Risque non retenu

5.3. -ACCIDENTOLOGIE

5.3.1. -ACCIDENTOLOGIE EXTERNE

La consultation de la base de données ARIA (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) permet de recenser les événements accidentels relatifs à des activités ou installations similaires à celles envisagées sur la plateforme aéroportuaire de Paris Orly.

18 accidents sont recensés sur la base ARIA avec les codes D35.12 « Transport d'électricité » et D35.13 « Distribution d'électricité ». Deux types d'événements majeurs sont susceptibles de se produire lors de l'exploitation de poste de transformation : Il s'agit de l'incendie et de l'explosion.

Etant donné l'isolation de ce type d'exploitation, ces accidents engendrent très peu de blessés malgré le caractère spontané des explosions et incendie. Les causes sont multiples et souvent peu connues.

5.3.2. -ACCIDENTOLOGIE DU SITE

Les incidents internes recensés sur des installations similaires du groupe sont listés dans le tableau ci-dessous :

Lieu de l'incident	Date de l'incident	Origine de l'incident
CDG - Travée 01 (Sausset 2)	15 avril 2017	Défaillance d'un transformateur de tension (TT) isolé au gaz SF6 par suite d'un défaut diélectrique détecté sur la travée 01 (SAUSSET 2) [perte de pression détectée dans le compartiment G6 phase 4] dont l'origine déterminée était liée à un échauffement résultant d'un serrage insuffisant au niveau des écrous de fixation du contact ODU du TT ; ce défaut s'étant produit environ 4 mois après la mise en service.
ORLY – Poste Cèdre (bât. 155)	31 janvier 2014	Défectuosité de la traversée isolée (phase 8) dont une partie est au contact du gaz SF6 contenu dans le blindé et l'autre partie immergée dans l'huile du transformateur ; un court-circuit s'est produit sur celle-ci le 31/01/2014 ; cf. conclusions d'expertise relatives au défaut de soudage de la prise de test et à une mauvaise imprégnation du papier séparant les couches d'aluminium.

Ces défaillances n'ont donné lieu à aucun incendie ou explosion et n'ont engendré aucun impact sur l'environnement ou les tiers.

6. - CONCLUSION

Le doublement du poste 225 kV sur la plateforme d'Orly n'aura aucun impact significatif supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

En terme de risques industriels, il est à noter que :

- Le projet n'introduit pas de nouvelles typologies d'accidentologie sur le site.
- Le projet n'engendre pas de risques vis-à-vis des tiers.

La conception et la mise en œuvre du nouveau poste, conformément aux normes et réglementation applicables, permettent d'affirmer qu'il n'engendrera pas d'accident majeur.

7. - ANNEXES

Annexe 1 : Plan de masse l'installation

Annexe 2 : Planning

DEKRA Industrial SAS
Pôle QSSE Ile de France - Activité Audit et Conseil QHSE
Rue de la Boursidière
92 350 LE PLESSIS ROBINSON
Affaire suivie par : Carole TONDRE
Tél. : 06.24.07.71.52
carole.tondre@dekra.com

AEROPORT DE PARIS - ORLY

DEKRA INDUSTRIAL SAS

www.dekra-industrial.fr



DOUBLEMENT DU POSTE 225 kV SUR LA PLATEFORME D'ORLY

ANNEXE 3 PHOTOGRAPHIES

Octobre 2022 – V1

Affaire : 53796757

ial SAS - Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP308, 87008 Limoges Cedex 1 - www.dekra-industrial.fr

ial SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges - APE 7120 B - N°TVA FR 44 433 250 834

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Photo aérienne de la situation actuelle

Les photos suivantes datent du mois d'avril 2022.



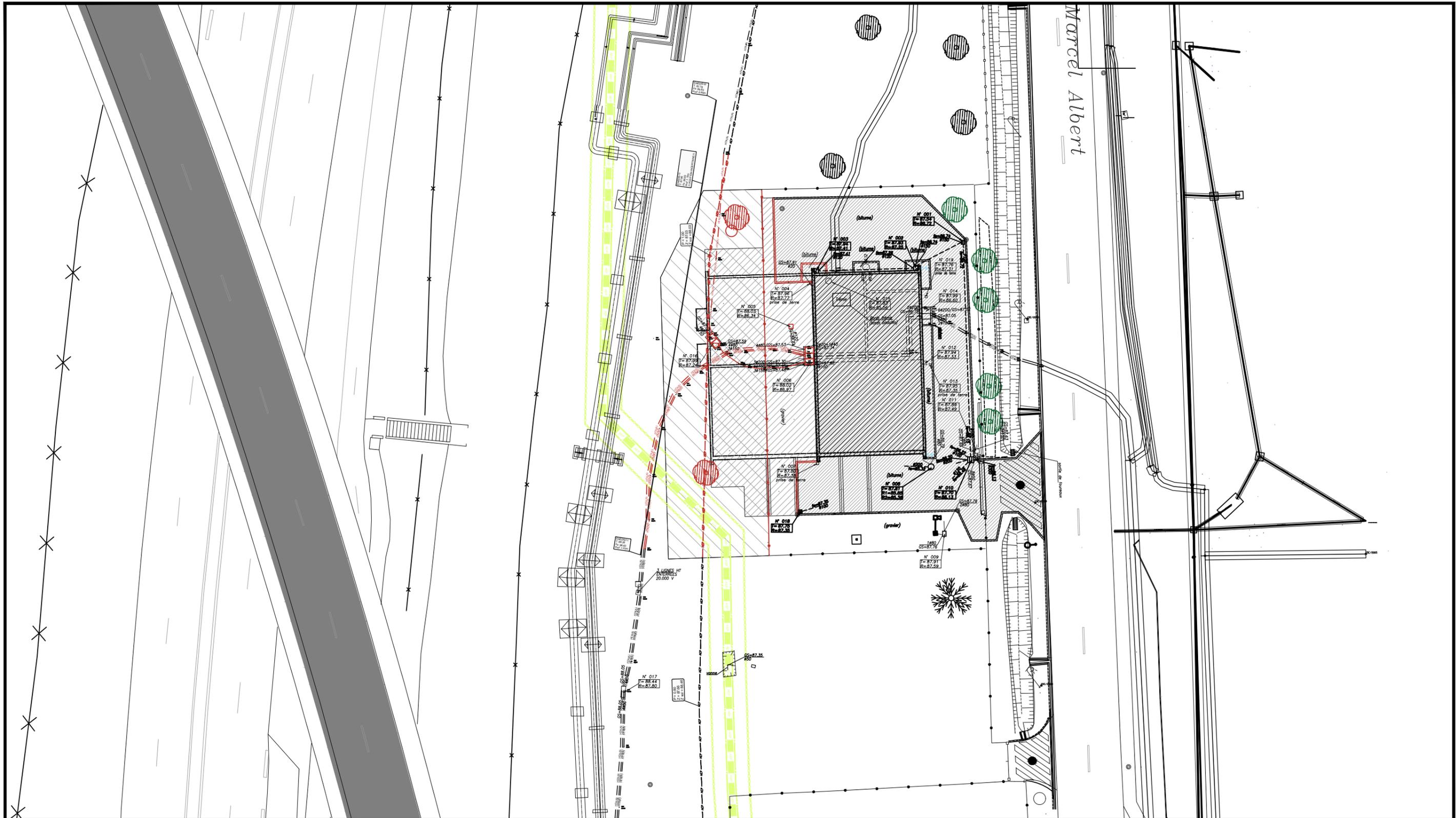
Vue depuis la rue Marcel Albert



Vue depuis la rue Marcel Albert







LEGENDE

-  BORNE INCENDIE
-  ARBRES EXISTANTS CONSERVES
-  ARBRES EXISTANTS SUPPRIMES
-  CLÔTURE EXISTANTE
-  CLÔTURE DEPOSEE
-  CLÔTURE PROJETEE 64 ML



EXTENSION ZONE
CLOTUREE : 434 m²



ZONE IMPERMEABILISEE
EXISTANTE : 715 m²



ZONE IMPERMEABILISEE
PROJETEE : 314 m²



NORD

0 5 10 25 m



MOA : ORYE - M.BOUFFLERS
 MOD : ORYE - Y.REUBRECHT
 MOE : ECPTÉ - T.BORCHEREUX
 Emis par : ECPTA - T.BERGER

AEROPORT DE PARIS-ORLY
 EXTENSION DU POSTE HTB 225 kW
PLAN DE MASSE - ETAT PROJETE

257552	A	A	PRO	3000	3001
N° Affaire	Disc	Spéc	Proc	N° Carnet	Folio
1/500	A2	PRO	12/10/2022		B
Echelle	Format	Phase	Date		Ind folio

DEKRA Industrial SAS
Pôle QSSE Ile de France - Activité Audit et Conseil QHSE
Rue de la Boursidière
92 350 LE PLESSIS ROBINSON
Affaire suivie par : Carole TONDRE
Tél. : 06.24.07.71.52
carole.tondre@dekra.com

AEROPORT DE PARIS - ORLY

DEKRA INDUSTRIAL SAS

www.dekra-industrial.fr



DOUBLEMENT DU POSTE 225 kV SUR LA PLATEFORME D'ORLY

ANNEXE 5 PLAN DES ABORDS

Octobre 2022 – V1

Affaire : 53796757

ial SAS - Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP308, 87008 Limoges Cedex 1 - www.dekra-industrial.fr

ial SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges - APE 7120 B - N°TVA FR 44 433 250 834

1. - PLAN DES ABORDS : PHOTO AERIEENNE AU 1/5000EME- SOURCE : GEOPORTAIL

Le projet est situé au nord de la plateforme aéroportuaire d'Orly.

-  Bâtiment en zone aéroport
-  Pistes de décollage
-  Zone aéroport
-  Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole
-  Autre bâtiment

